CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ volée

MINEUR

Quelles sont les pièces à fournir?

Un formulaire de demande de carte d'identité est remis au guichet. Il doit être complété et signé.

Pièces à fournir en fonction de la possession éventuelle d'un passeport			
Type de document	Si l'enfant possède un passeport		Si l'enfant n'a pas de passeport
	Le passeport est valide	Le passeport est périmé	
Photos	1 photo d'identité <u>conforme aux normes</u>		
Domicile	Justificatif de domicile de moins d'un an: original + photocopie		
	Garde alternée : justificatif de domicile + CNI des 2 parents		
Pièce d'identité du parent	Pièce d'identité du parent demandeur : original + photocopie		
Déclaration de vol	Déclaration de vol : original + photocopie		
Timbres fiscaux	25 € en timbre fiscal		
Document d'identité	Passeport de l'enfant : original + photocopie	Passeport <u>biométrique ou électronique</u> de l'enfant périmé depuis moins de 5 ans : original + photocopie	-
État civil	Livret de famille + jugement de divorce/séparation	Si le passeport est plus ancien : Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original Livret de famille + jugement de divorce/séparation	Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original Livret de famille + jugement de divorce/séparation
Nationalité française	-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un <u>justificatif de</u> <u>nationalité française</u> : original + photocopie	

À savoir : si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents sont réclamés pour justifier l'utilisation du <u>nom de l'autre parent</u>.